



## Habitat

### Informations et démarches

Vous trouverez dans cette rubrique toutes les informations utiles liées aux différentes autorisations d'urbanisme et à la réglementation du PLU.

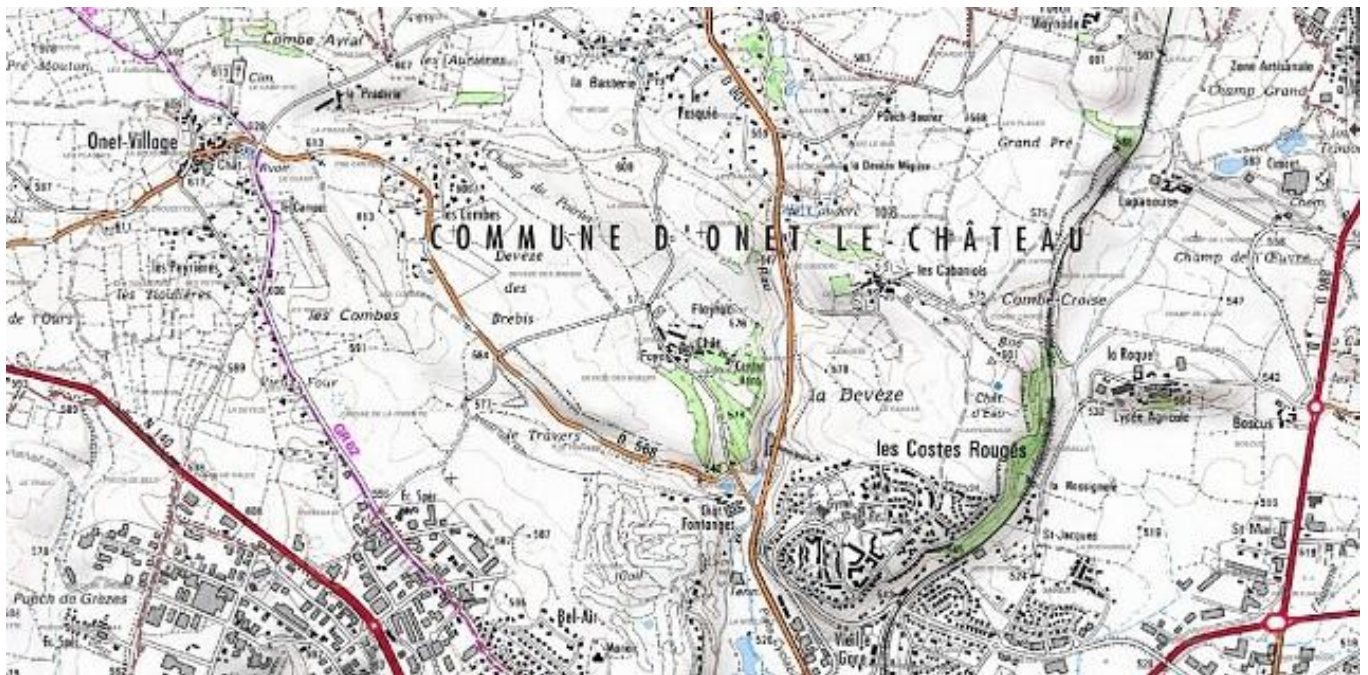
Le Service Urbanisme de la Ville d'Onet-le-Château est situé dans les locaux du Centre Technique Municipal.

Adresse : 1081 Rue de Cantaranne 12 850 Onet-le-Château Contacts : 05 65 77 25 17 (numéro provisoire) [urbanisme@onet-le-chateau.fr](mailto:urbanisme@onet-le-chateau.fr)

Horaires d'ouverture : 8h00 - 12h00 / 13h30 - 17h30 (le vendredi à 16h30)

Les dossiers en lien avec des demandes d'urbanisme :

- permis de construire
- déclaration préalable
- certificat d'urbanisme
- permis d'aménager ou de démolir



[Plan local d'urbanisme intercommunal](#)



Le Plan local d'urbanisme (anciennement le plan d'occupation des sols ou POS) organise le développement de la commune en fixant les règles d'urbanisme : zones constructibles, distances des constructions par rapport aux limites séparatives, prescriptions architecturales...



## [Aides à la rénovation](#)

Découvrez les dispositifs incitatifs d'aides à l'amélioration de l'habitat, destinés à favoriser la réhabilitation des logements anciens.



## [Faire des travaux](#)

Le point sur le permis de construire : les démarches, les autorisations. Savoir quand demander un permis de construire, un permis d'aménager ou faire une déclaration préalable.